Rouen, le 5 janvier 2022

**NOTE D’INFORMATION**

**Objet : Formation A.F.G.S.U 2 remise à niveau**

Chères Consœurs, Chers Confrères,

**Si vous souhaitez vous inscrire à une session de remise à niveau, votre attestation d’AFGSU doit impérativement dater de moins de 4ans.**

La prorogation de cette attestation pour une durée équivalente est subordonnée au suivi d'une formation de sept heures organisées en continu ou en discontinu, par groupe de dix à douze personnes et répartie comme suit :
1° - Trois heures et demie portant sur une actualisation des connaissances relatives aux gestes et soins d'urgence, organisée en ateliers pratiques.

2° - Trois heures et demie portant sur une actualisation des connaissances en lien avec l'actualité scientifique notamment dans le domaine de la médecine d'urgence, de l'actualité sanitaire, des urgences collectives et des situations sanitaires exceptionnelles.

Cette actualisation est réalisée par des formateurs habilités pour la formation aux gestes et soins d'urgence, mentionnés à l'article 6 de l'arrêté du 24 avril 2012 modifié susvisé.

Une attestation de formation est délivrée à la fin de chaque formation.

Vous en souhaitant bonne réception.

Recevez nos salutations distinguées,

Les élus de l'URPS Chirurgiens-Dentistes libéraux de Normandie

**URPS Chirurgiens-Dentistes Libéraux de Normandie**

**62 Quai Gaston Boulet – 76000 ROUEN**

**06.27.71.72.37**

*contact@urps-chirurgiens-dentistes-normandie.fr*